



La famille change – Où est la politique ?

SKOS – Assemblée générale , 1^{er} juin 2006, Bienne

Doris Leuthard

Conseillère nationale, Présidente PDC Suisse

www.doris-leuthard.ch



Le mariage selon l'article 159

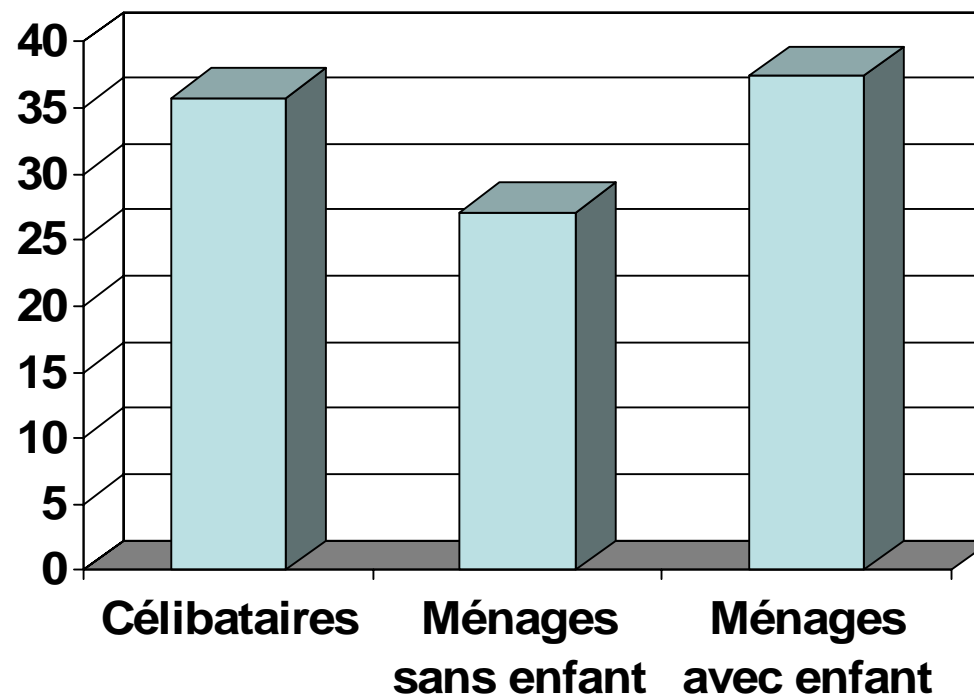
Art. 159:

La célébration du mariage crée l'union conjugale.

Les époux s'obligent mutuellement à en assurer la prospérité d'un commun accord et à pourvoir ensemble à l'entretien et à l'éducation des enfants.

Ils se doivent l'un à l'autre fidélité et assistance.

Structure des ménages



Formes de vie familiale de 1970 à 2000

	1970	1980	1990	2000
Ménages sans enfant(s)	1'031'115	1'414'274	1'777'309	2'055'782
Couples avec enfant(s)	914'219	900'374	893'333	862'143
Couples consensuels avec enfant(s)		10'711	26'100	36'151
Ménages monoparentaux	106'258	124'425	145'108	161'323

Les statistiques n'englobent pas :

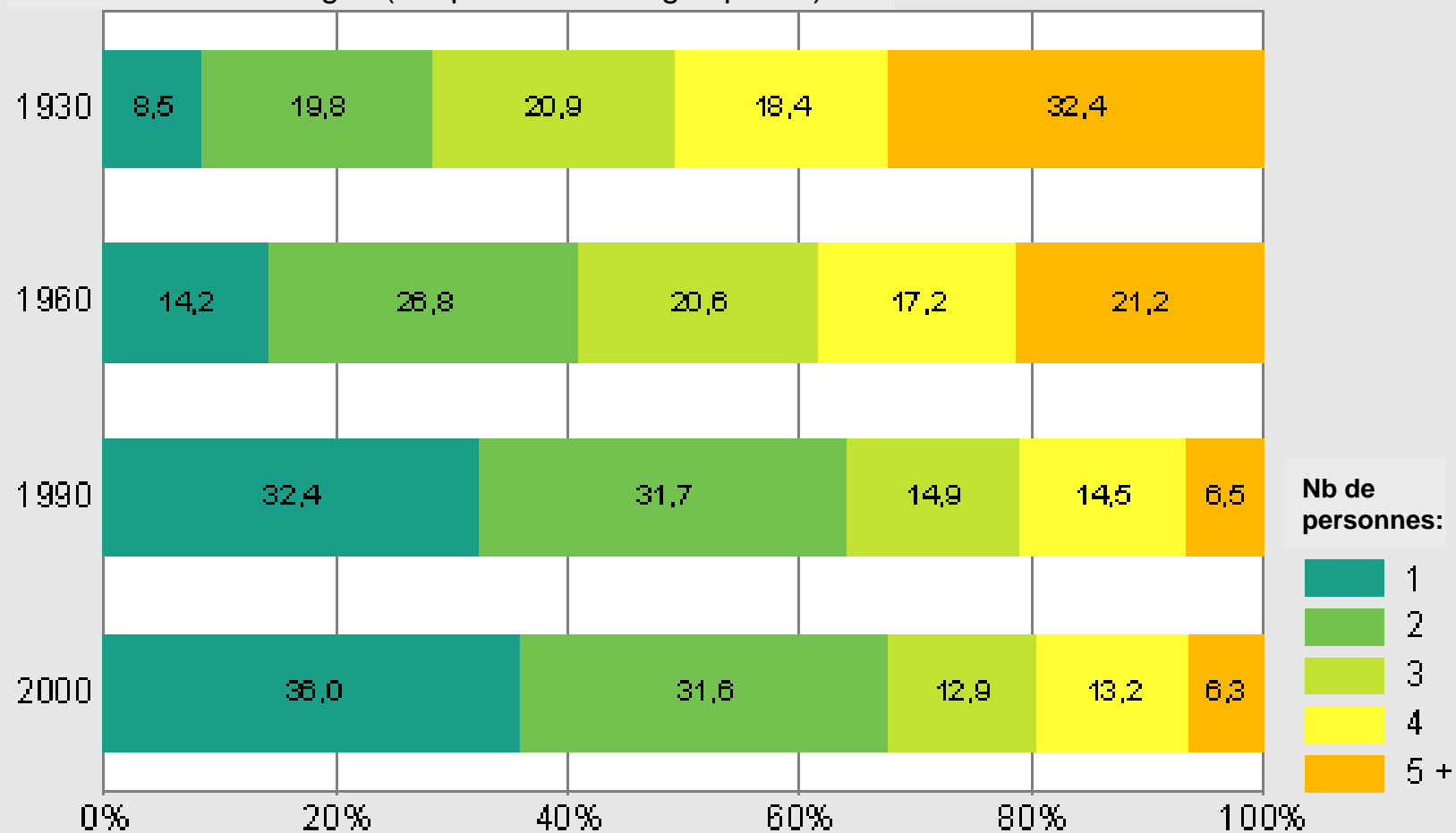
Familles recomposées

Familles sociales

Familles binationales

Ménages : les petits majoritaires

Grandeur des ménages (uniquement ménages privés)



Défis pour la société

- Taux de divorce supérieur à 42%
- Disparités dans la réglementation des avances des pensions alimentaires
- Familles monoparentales + familles recomposées
- Enfants et adolescents dépendant de l'aide sociale
- Tendances à la négligence
- Conséquences pour les pères

Instabilité croissante des familles

Défis pour la société

- En Suisse, chaque 3^{ème} famille est une famille issue de la migration
- Chaque 4^{ème} famille est binationale (un parent de nationalité suisse)
- Les familles étrangères sont particulièrement concernées par l'aide sociale, défavorisées en matière de formation, etc.

**Les familles d'origine étrangère représentent un défi :
possibilités et problèmes d'intégration, etc.**

Défis pour la société

- Concilier famille et profession/politique, etc. reste difficile. Accueil en crèche ou autre structure journalière, implication des pères.
- Les infrastructures favorables à la famille représentent un attrait concurrentiel et sont économiquement rentables.

L'éducation incombe aux deux parents.

Défis pour la société

- ▶ Plus de 32 mia de francs pour la prévoyance vieillesse (hors soins médicaux).
- ▶ Volume de transfert total 7.3 mia de francs pour les enfants (allocations 4.1 mia, déductions fiscales 2.2 mia, prestations 1 mia).

On peut s'interroger sur la répartition équitale et le contrat social.

Points à clarifier dans le futur

- Quelle est l'image de la famille au 21^{ème} siècle ?
- Combien de soutien de l'état à la famille ?
- Etat civil et successions, assurances sociales.
- Enfants et assistance, structures scolaires.
- Famille et vieillesse, soutien de parent.
- Conséquences des structures de ménages sur l'aménagement du territoire, la construction.